**Fiche à l’attention des équipes de direction**

**des établissements et services sociaux et médico-sociaux - ESSMS-**

**Sollicitation de la Cellule d’Urgence Médico-Psychologique (CUMP) dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19**

*Prévention des risques psychologiques liés à la situation épidémique*

*Les Cellules d’Urgence Médico-Psychologique (CUMP) ont été créées pour prendre en charge les traumatismes psychiques résultant d’événements collectifs. Elles interviennent aussi lors de situations à fort impact émotionnel. Leurs interventions, au plus près de l’événement, visent à prévenir et à traiter les réactions émotionnelles immédiates des personnes impactées et favoriser un premier retour de ce qu’elles ont vécu afin de limiter l’installation de troubles psychiques.*

Dans le cadre de la crise du COVID-19, chaque CUMP de proximité, dont les coordonnées vous sont transmises par votre ARS, peut répondre à d’éventuelles demandes individuelles concernant des troubles réactionnels à la crise sanitaire COVID-19, mais sera principalement sollicitée par la direction de la structure pour intervenir, en lien avec les professionnels psychologues ou psychiatres dédiés sur place le cas échéant :

**pour la souffrance des personnels :**

* Possibilité d’intervention en groupe au sein même de votre structure ou en visioconférence.
* Possibilité de consultation en individuel, d’évaluation, voire de suivi (dans les locaux de la CUMP, ou en téléconsultation).

**pour la souffrance des familles et/ou de proches aidants endeuillées :**

Possibilité de conseil téléphonique, de consultation individuelle (dans les locaux CUMP ou en téléconsultation)

**pour les personnes bénéficiant de soins dispensés par la structure et de manière très ponctuelle :**

Conseil et/ou orientation

*Vous pouvez joindre la CUMP ……………………………*

*Tel :*

*Mail :*

*En cas de situation d’urgence psychiatrique (menace suicidaire, troubles grave du comportement…) ou d’accident collectif (accident, autre évènement traumatique…) Composez le 15.*